

**B. NOTICE**

## NOTICE

LONGAMOX, 150 mg/ml suspension injectable pour bovins, ovins (agneaux) et porcins.

### 1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

#### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Vetoquinol NV/SA  
Galileilaan 11/401  
B-2845 Niel

#### Fabricant responsable de la libération des lots:

Vetoquinol SA  
BP 189  
F- 70204 Lure Cedex

### 2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

LONGAMOX, 150 mg/ml suspension injectable pour bovins, ovins (agneaux) et porcins.  
Amoxicilline.

### 3. LISTE DE LA SUBSTANCE ACTIVE ET AUTRES INGRÉDIENTS

Par ml :  
Amoxicilline (sous forme de trihydrate) 0,15 g

### 4. INDICATIONS

#### *Bovins et ovins (agneaux) :*

Traitement d'infections des voies respiratoires dues à des souches de *Mannheimia haemolytica* et *Pasteurella multocida* sensibles à l'amoxicilline.

#### *Porcins :*

Traitement d'infections des voies respiratoires dues à des souches de *Pasteurella multocida* sensibles à l'amoxicilline.

Traitement d'infections des voies respiratoires dues à des souches d'*Actinobacillus pleuropneumoniae* sensibles à l'amoxicilline, compte tenu des propriétés pharmacocinétiques de l'antibiotique et s'il aboutit ou non à une concentration efficace à l'endroit de l'infection.

### 5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux pénicillines ou céphalosporines.

Ne pas injecter en IV.

Ne pas utiliser chez les lapins, les cochons d'inde, les hamsters ou les gerbilles.

L'utilisation du médicament vétérinaire est contre-indiquée quand une résistance à la pénicilline est connue.

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une insuffisance rénale ou hépatique sévère, accompagnée d'anurie ou d'oligurie.

## 6. EFFETS INDÉSIRABLES

Des réactions allergiques peuvent survenir (notamment réactions cutanées, anaphylaxie).  
Si une réaction allergique se produit, il faut arrêter le traitement et traiter l'animal symptomatiquement.  
Dans de rares cas, des réactions locales apparaissent au niveau du site d'injection.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit:

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés).

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

## 7. ESPÈCES CIBLES

Bovins, ovins (agneaux) et porcins.

## 8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Injection intramusculaire de 15 mg/kg de poids vif (= 1 ml pour 10 kg), deux fois, avec un intervalle de 48 heures.

## 9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

La quantité maximale administrée à un site d'injection ne doit pas excéder 20 ml.  
Afin de garantir un dosage correct, le poids des animaux devra être déterminé aussi précisément que possible pour éviter un sous-dosage.

## 10. TEMPS D'ATTENTE

Viandes et abats : bovins : 50 jours.  
                          ovins : 50 jours.  
                          porcins : 50 jours.  
Lait : bovins : 3 jours après la dernière administration.  
Ne pas utiliser chez les ovins producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

## 11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C.  
Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur le flacon après EXP.  
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.  
Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

## 12. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Aucune.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

La sélection de la résistance évolue chez certains micro-organismes. Il est conseillé de réaliser un antibiogramme avant d'utiliser le médicament vétérinaire.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Les pénicillines et les céphalosporines peuvent entraîner des réactions d'hypersensibilité (allergie) après injection, inhalation, ingestion ou contact cutané. Cette hypersensibilité aux pénicillines peut entraîner des réactions croisées avec les céphalosporines, et inversement. Ces réactions d'hypersensibilité peuvent être occasionnellement graves.

Ne pas manipuler ce médicament vétérinaire si vous savez être sensibilisé ou s'il vous a été conseillé de ne pas entrer en contact avec ce type de molécule.

En cas de contact accidentel sur la peau ou dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Manipuler ce médicament vétérinaire avec la plus grande prudence pour éviter les expositions et se conformer aux mesures de précautions recommandées.

En cas de symptômes après exposition (rougeur cutanée), demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Un œdème de la face, des lèvres ou des yeux, ou des difficultés respiratoires constituent des signes graves, qui nécessitent un traitement médical urgent.

Gestation et lactation :

Les études de laboratoire sur les animaux de laboratoire n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes. L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie chez les espèces cibles en cas de gestation ou de lactation. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

L'association de Longamox avec les tétracyclines ou les sulfamides (action bactériostatique) est déconseillée.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Non connu.

Incompatibilités :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

**13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

**14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

Février 2023

**15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Flacons de 50, 100 ou 250 ml pour doses multiples.  
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

BE-V173205

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.